



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**Saint-Pierre
et Miquelon**

Collectivité Territoriale

**Avis d'appel public à la
concurrence**

**Accord-cadre pour le
transport aérien aller et
retour pour les lycéens et
étudiants depuis
l'aéroport de Saint-Pierre
Pointe-Blanche jusqu'à
l'aéroport le plus proche
de leur lieu d'études**

Date limite de remise des plis : 03/03/2016

**Heure limite : 12h00 (soit 16h00 heure de
Paris)**

1. POUVOIRS ADJUDICATEURS

Groupement de commandes État et Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

2 . OBJET DE L'ACCORD-CADRE :

Description succincte :

Accord-cadre pour le transport aérien aller et retour pour les lycéens et étudiants, depuis l'aéroport de Saint-Pierre Pointe Blanche jusqu'à l'aéroport le plus proche de leur lieu d'études, en classe économique et au prix le plus avantageux.

Programme 2016-2020

Forme du marché : accord-cadre – prestations de services

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre avec un maximum de trois opérateurs économiques pour une durée de quatre ans.

Codes CPV :

63516000-9 service de gestion de voyages

60400000-2 transport aérien

Procédure:

Appel d'offre ouvert selon les articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics (CMP).

Des marchés subséquents seront conclus pour chaque année universitaire.

Lieu d'exécution :

Saint-Pierre (97500).

3. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :

Nature et étendu du service :

Fourniture de titres de transport aux étudiants et lycéens relevant

- du dispositif « passeport mobilité » institué par l'article L. 1803-5 du code des transports ;
- de la délibération n° 194-2014 de la Collectivité territoriale du 8 juillet 2014.

Caractéristique de l'offre :

L'offre devra être établie sur la base de vols sans nuitée (sauf variante) Saint-Pierre/ville universitaire de destination la plus proche de l'étudiant ou lycéen ou, si la ville universitaire de destination se situe au Canada, sur la base du vol le plus direct au départ de Saint-Pierre en classe économique et au prix le plus avantageux.

Les variantes sont autorisées.

4. CONDITIONS RELATIVES A L'ACCORD-CADRE :

Nombre de candidats titulaires de l'accord-cadre : 3 maximums

Les trois attributaires seront remis en concurrence pour l'attribution des marchés subséquents.

5. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

Les offres devront être transmises :

➤ Sous format papier

Soit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :
Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon
Place du Lieutenant – Colonel Pigeaud
BP. 4200
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon

Soit remises contre récépissé à l'accueil de la préfecture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

➤ Sous format dématérialisé

par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Si le candidat adresse plusieurs plis différents sous forme papier et/ou sous forme dématérialisée, seul le dernier pli reçu sera examiné.

Les offres sous format papier se feront au moyen d'une unique enveloppe scellée permettant l'anonymat et contenant deux sous dossiers comportant **impérativement** la mention

**« NE PAS OUVRIR »
OFFRE POUR ACCORD-CADRE
TRANSPORT AÉRIEN ALLER ET RETOUR POUR LES LYCÉENS ET LES ÉTUDIANTS.**

Le premier sous-dossier contient l'ensemble des pièces relatives à la candidature, soit :

- le DC1
- le DC2

téléchargeables sur le site www.minefi.gouv.fr. L'utilisation de ces formulaires n'est pas obligatoire mais fortement souhaitée par les pouvoirs adjudicateurs.

- un dossier permettant d'apprécier les capacités techniques et financières des candidats comprenant une présentation générale de l'entreprise (organigramme, effectif, moyens techniques, mise en œuvre du service rendu, références professionnelles, etc...) et les expériences et références récentes de prestations similaires ;
- les documents relatifs à la personne habilitée pour l'engager ;
- le cas échéant, la copie du jugement pour les candidats en redressement judiciaire ;
- la déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;
- une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8251-1, L. 8231-1 et L. 8241-1 du code du travail ;

- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée justifiant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
- certificat de qualification : être affilié à l'IATA (Association Internationale De Transport Aérien) ;
- le certificat d'immatriculation à Atout France.

Le **second sous-dossier** contiendra obligatoirement pour l'offre les pièces suivantes, correctement renseignées, **datées et signées** par le représentant qualifié du candidat à l'accord-cadre :

- le **cahier des clauses particulières (CCP)**, ainsi que les **annexes** ;
- la **convention d'accord-cadre**;
- les éléments permettant d'apprécier la qualité substantielle de l'offre.

Chaque candidat exposera, comme il le souhaite, ce qui contribue à la qualité de son offre, au travers, par exemple, de services adjacents à la stricte délivrance du titre de transport.

6. CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse (article 53 du CMP) appréciée à l'issue d'un classement, selon les critères pondérés suivants :

- prix (40%)
- valeur technique (60%) décomposée en deux sous critères :
 - itinéraire (30%)
 - modification et échange de billets (30%)

7. PROCÉDURES :

Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : **le 3 mars 2016 à 12h00 (soit 16h00 heure de Paris)**

Validité des offres :

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements Complémentaires :

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés ou accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Unité monétaire utilisée :

L'euro.

Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation :

Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon - Place du Lieutenant-Colonel Pigeaud - BP. 4200
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon

Téléchargement :

Le dossier de consultation est également téléchargeable :

- sur le site internet de la préfecture : www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr
- sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l'Etat : www.marches-publics.gouv.fr

Dépôt des plis contenant les candidatures et les offres :

Le dépôt des plis papier se fera par voie postale ou remise à l'accueil de la préfecture contre récépissé de dépôt du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 avant les date et heure limite de dépôt à l'adresse suivante :

Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon
Place du Lieutenant – Colonel Pigeaud
BP. 4200
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon

et devront impérativement porter la mention :

**« NE PAS OUVRIR »
OFFRE POUR ACCORD-CADRE
TRANSPORT AÉRIEN ALLER ET RETOUR POUR LES LYCÉENS ET LES ÉTUDIANTS.**

Les offres dématérialisées seront transmises à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

8. PROCÉDURES DE RECOURS :

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Avant la signature du marché (référé précontractuel) article L. 551-1 du code de justice administrative ;

Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet (autres recours) articles R. 421-1 et R. 421-3 du code de justice administrative.

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 15 janvier 2016

